MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : CANTINE

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la Commune de Brienon sur Armançon à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Commune de Brienon sur Armançon.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :
Adresse :

Code postal :
Ville :
Pays :

IDENTIFICATION DU CREANCIER SEPA : **FR22CAN826C98**

Nom : Commune de Brienon sur Armançon
Adresse : 50 Grande Rue
Code Postal : 89210
Ville : BRIENON SUR ARMANÇON
Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

I B A N

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

( )

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Commune de Brienon sur Armançon. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Commune de Brienon sur Armançon.

La Commune de Brienon s/ A, responsable du traitement des données contenues dans le présent mandat, vous informe que ces données, nécessaires à la gestion de la facturation des prestations, sont destinées exclusivement au personnel chargé de la facturation. Ces données sont conservées 10 ans après l'année scolaire durant laquelle votre enfant a été inscrit. Certaines de ces données pourront être conservées à des fins historiques passé ce délai. Vous bénéficiez de droits relatifs à vos données. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à la mairie avec un justificatif d'identité. Plus d'informations sur le site de la CNIL